Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 074-200081446-20261002-DP0742122600039-AR

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE

Commune de Glières-Val-de-Borne

GLIERES VAL DE BORNE

Madame RICHARD Lorelei
510, rue Guillaume Fichet
74130 GLIERES VAL DE BORNE

Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier :
Thomas COUCHOT, Service mutualisé d'instruction du Droits des Sols, Communauté de Communes Faucigny Glières :
Tél : **04 50 25 22 50 - t.couchot@ccfg.fr**

Objet : Notre courrier en R/AR en date du 02/07/2026 - Demande d'autorisation n°DP0742122600039 pour la pose d'une clôture en bois de 3.50m de long par 1.70m de haut en façade de l'habitation., déclarée sans suite.

Madame,

Vous avez déposé le 05/06/2026 à la mairie un Déclaration Préalable Aménagements (DPA) .

Par lettre sus visée, il vous avait été demandé certaines pièces complémentaires.

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressée à la mairie à la date du 02/10/2026, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet.

Votre demande fait donc l'objet d'une décision tacite d'opposition conformément à l'article R. 423-39 du code de l'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Glières-Val-de-Borne,
Le 02 octobre 2026.

Le Maire,
Mickaël MAISTRE

Mairie de Glières-Val-de-Borne (Haute-Savoie)

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du Code général des collectivités territoriales.